

**ENSETP**Ecole normale supérieure d'Enseignement
technique et professionnel

Dakar, le

Concours de recrutement en 4^{ème} année Techniques industrielles

Le Directeur de l'Ecole normale supérieure d'Enseignement technique et professionnel (ENSETP) lance le concours d'entrée pour la formation de professeurs d'enseignement secondaire, ouvert aux Sénégalais titulaires d'une licence spécifique à la filière ou d'un diplôme admis en équivalence. La formation est d'une durée de trois (3) ans pour toutes les filières.

Le concours est ouvert pour les filières suivantes :

- Construction mécanique
- Electrotechnique
- Froid et Climatisation
- Génie Civil
- Structures et ouvrages métalliques

Epreuves d'admissibilité pour toutes les filières :

- Français,
- Deux épreuves de spécialité,

Le dossier de candidature comprend :

- Une demande manuscrite adressée au Directeur de l'ENSETP, mentionnant la filière objet de votre choix ;
- Un extrait d'acte de naissance ;
- Une copie légalisée de la carte nationale d'identité ;
- Un certificat de visite et de contre visite médicale datant de moins de trois mois
- Une copie légalisée du diplôme ;
- Les copies légalisées des six relevés de notes L1, L2 et L3.
- Un reçu du versement de dix mille francs (10 000 F CFA) de frais de dossier. Le versement peut être fait à l'ENSETP ou par transfert d'argent à Mme CISSE tél. : 781175382.

Les dossiers de candidature peuvent être déposés soit à la scolarité de l'ENSETP, Cité Claudel, Corniche Ouest, en Face Terrou-bi, ou envoyés à l'adresse : concours.ensetp@ucad.edu.sn

Les candidats sélectionnés à l'issue de l'épreuve d'admissibilité seront convoqués pour un entretien avec le jury.

Ouverture du dépôt des dossiers : lundi 19 mai 2025

Clôture du dépôt des dossiers : vendredi 27 juin 2025 à 12 heures.

Date du concours : jeudi 03 juillet 2025 à 8h dans les locaux de l'ENSETP.

Vous pouvez contacter M. Lat NIANG, tél : 77 521 03 43 pour tout complément d'information

Les étudiants en 3^e année de licence peuvent faire acte de candidature sous réserve de l'obtention de la licence.

Les candidats sont informés que le recrutement par la Fonction Publique n'est plus automatique.

La bourse n'est pas automatique.

Le Directeur de l'ENSETP